

COP 21

Grenoble s'engage !

AIR + CLIMAT + SANTÉ

Grâce au **Plan Lumières**,
-50 % sur la facture
énergétique d'ici 8 ans

**Création de voies
réservées aux cycles**,
en plus des 100 km de pistes
cyclables déjà existants

Chauffage au bois :
mise en place d'une aide
de 800 à 1 200 €
à la reconversion

**Développement du
bio et/ou local**
à la cantine
au-delà du 50 %

**Développement
des zones à
30 km/h**

**20 km de lignes
de tramway**
sur Grenoble depuis
la mise en service
de la ligne E

**1,6 hectare
d'espaces verts
supplémentaires
créés en 2014**

**522 arbres
plantés en 2014
(35 326 arbres
à Grenoble)**

Émissions de gaz
à effet de serre
divisées par 2
en 2030, par 4 en 2050

**Extension
de MurMur 2 :
programme
de rénovation
thermique
des bâtiments**



COP 21

Climat : Grenoble s'engage !

« Nous sommes obligés de changer pour ne pas disparaître. L'humanité doit se ressaisir, sortir de son indifférence et faire naître un monde qui prend enfin soin de lui. » Par ces quelques mots, Nicolas Hulot résumait récemment l'enjeu de la grande conférence internationale sur le climat, la COP 21, qui se tient à Paris jusqu'au 11 décembre.

Au-delà de nos convictions, de notre âge, de notre culture, nous sentons bien que notre modèle actuel s'épuise, et qu'il ne nous rend plus heureux. Prenons confiance dans nos atouts et dans notre créativité : ensemble, nous avons l'énergie pour aller de l'avant, pour faire émerger une ville vivable et soutenable. Une ville où chacun trouve sa juste place et peut réaliser ses projets, grandir, étudier, travailler, vieillir, se cultiver. Une ville prospère et respectueuse de la nature magnifique qui l'entoure.

Forte d'une belle tradition d'innovation et de partage, Grenoble s'engage et agit. Le dynamisme de Grenoble ne date pas d'aujourd'hui. Par le passé, de nombreuses réalisations ont déjà abouti.

Parce que Grenoble a été la première ville de France à remunicipaliser l'eau, demain elle portera, dans le cadre de la métropole, la création d'un service public de l'énergie.



Parce que Grenoble a été l'une des premières grandes villes de France à décider le retour du tramway, demain elle doit être à la pointe de l'éco-mobilité (cycles, transports en commun, piétons, etc.).

Parce que Grenoble a été la première ville à obtenir le label « éco-quartier », pour la caserne de Bonne, demain Grenoble doit devenir une éco cité à part entière, à l'image de la Presqu'Île.

Passer à la vitesse supérieure, c'est aussi agir pour rattraper le retard de la ville, notamment en matière de lutte contre les pollutions. La pollution lumineuse aura baissé de 80% d'ici 2020 grâce au plan lumière et les émissions de Gaz à effet de serre auront été divisées par 4 en 2050 (par rapport à 2014) ! Aujourd'hui, Grenoble est la 5^e ville de France en matière de pollution aux particules fines, en 2020 les émissions auront baissé de 40% par rapport à 2014 !

Car c'est ici, dans les villes, en lien avec la métropole, à l'heure où les Etats peinent à impulser les changements, que nous pouvons agir pour « décarbonner » et améliorer notre vie au quotidien.

Eric Piolle
Maire de Grenoble

Elargissement de l'A480 : mettre les actes en cohérence avec les discours

La Ville de Grenoble a déposé un recours gracieux auprès du Premier Ministre, contre le décret n°2015-1044 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et entre l'Etat et la société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) pour la concession de la construction et de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, en l'occurrence l'élargissement à deux fois trois voies de l'A480.

Ce décret entre en effet en contradiction avec le Schéma d'Organisation Territoriale (SCOT) de Grenoble Alpes Métropole et des orientations prises par la Métropole et par la Ville de Grenoble, qui portent sur la réalisation d'une autoroute urbaine apaisée, sans élargissement et avec limitation de la vitesse à 70km/h

Comme l'indique le Contrat de Plan Etat Région pour la période 2015-2020, la priorité est d'agir pour dénouer le rondpoint du Rondeau, nœud de la circulation du bassin de vie grenoblois.

Porté par le cabinet Huglo-Lepage, en la personne de Corinne Lepage, ce recours gracieux est une première étape. Puisse-t-il suffire à mettre les actes de l'Etat en cohérence avec ses discours sur l'enjeu climatique et de lutte contre les pollutions (particules, sonores, visuelles, etc.).

Des politiques publiques qui changent la ville

**Des nouveaux logements
20% plus performants que
la réglementation
thermique actuelle**



**Galtier-Libération : un
exemple de projet urbain
respectueux de
l'environnement**



**Végétaliser la ville :
522 arbres et 1,6 hectares
d'espaces verts gagnés en
2014**



**Davantage de repas
végétariens à la cantine
pour réduire l'impact
écologique de nos assiettes**



**Vers une meilleure
information des Grenoblois
en cas de pollution**



**Le 1^{er} janvier 2016,
Grenoble et la métropole
passent à 30 !**



Des nouveaux logements 20% plus performants que la réglementation thermique actuelle



Avec la remise à plat de certains projets d'urbanisme dès avril 2014, le nouveau développement de Grenoble active tous les leviers possibles. Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) voté en décembre 2014 vise ainsi à conserver l'identité des quartiers et à assurer l'objectif de 25% de logement social à l'horizon 2025 tout en imposant des normes environnementales allant plus loin que la réglementation nationale.

Chaque nouveau logement construit sur le territoire communal a aujourd'hui obligation d'aller 20% au-delà des objectifs de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) afin de réduire encore plus les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique par habitant.

Pour rappel, la RT 2012 lancée par le Grenelle de l'Environnement impose une consommation d'énergie primaire pour les bâtiments neufs inférieure à 50 kWh/m²/an. Le choix de la Ville de Grenoble de dépasser cet objectif démontre que les collectivités territoriales ont à leur disposition les leviers nécessaires pour aller plus vite que l'Etat en matière de normes de construction.

Galtier-Libération : un exemple de projet urbain intégré au cœur d'une trame verte de qualité

Sur un terrain appartenant à la famille GALTIER et exploité précédemment en garage automobile (ainsi que sur une parcelle acquise par l'EPFL), le programme Galtier-Libération prévoit la construction de logements sur une superficie de 10 000 m² et l'aménagement d'espace dédié au commerce de 1000 m².

Ce projet est un des premiers exemples des aménagements encadrés par le nouveau PLU. Il intègre des espaces publics (zone de stationnement, parc, jardins privés, jardins collectifs partagés, aire de jeux et de repos...). Suite à l'appel d'offre effectué au début de l'année 2015, Grenoble Habitat a été désigné promoteur de cette opération comptant 150 logements (40 % de logements sociaux locatifs, 10 % en accession sociale et 50 % en accession libre).

Ce programme de construction prévoit un cœur d'îlot résidentiel, largement végétalisé, accompagnée d'une traversée piétonne dans l'axe de l'avenue Capitaine Camine afin de mailler favorablement le tissu résidentiel vers le cœur du quartier situé cours de la Libération. Les premières livraisons arriveront dans le courant de l'année 2019.



Végétaliser la ville :

522 arbres et 1,6 hectares d'espaces verts gagnés en 2014



Grenoble était engagée depuis plusieurs années dans un cycle de forte bétonisation avec la construction du Stade des Alpes sur le Parc Paul Mistral, le projet Esplanade, les quais de l'Isère, etc. . Depuis mars 2014, la Ville de Grenoble s'est engagée dans un cycle de végétalisation des espaces publics.

Ainsi, dès 2014, la ville connaît pour la première fois depuis 1996 un accroissement de son parc arboré (+522 sur l'année 2014 contre en moyenne -300 les années précédentes) et une nette progression de ses espaces verts (+1,6 hectares en 2014). **Grenoble compte aujourd'hui quelques 35 326 arbres, soit 254 tonnes de CO2 fixées par an (pour une moyenne par arbre de 7,2kg de CO2 par an).**

A leurs côtés ont fleuri les jardins et vergers collectifs (1 déjà ouvert, 1 en construction, 1 au centre horticole) en pleine terre qui, en plus de créer du lien social entre les habitants, permettent de lutter efficacement contre les îlots de chaleur et de faciliter l'absorption des eaux de pluie.

La démarche « Jardinons nos rues » permet d'ores et déjà à chaque Grenoblois de planter et d'entretenir du végétal en bas de son immeuble, et ce dans chaque quartier.

Davantage de repas végétariens à la cantine pour réduire l'impact écologique de nos assiettes

Un steak de bœuf de 90 grammes représente 4,5 kg de CO₂ émis dans l'atmosphère, soit l'équivalent d'un déplacement de 5 km en voiture. Lorsque les cantines grenobloises servent en un seul repas 9 000 steaks, c'est l'équivalent en CO₂ d'un tour du monde en voiture !

Des organisations internationales (FAO, OMS...) tirent depuis plusieurs années la sonnette d'alarme sur les dangers pour le climat et pour la santé d'une trop grande consommation de protéines animales. **La ville de Grenoble a décidé d'agir : en 2014, 19 repas végétariens étaient servis, contre 31 en 2015. L'objectif est d'atteindre 1 à 2 repas végétarien par semaine d'ici 2020.**



Le 1^{er} janvier 2016, Grenoble et la métropole passent à 30 !



Dans le cadre de la démarche «Métropole apaisée », la ville de Grenoble généralisera le 30 km/h à la très grande majorité de ses voies de circulation. Effets de cette mesure : des espaces publics plus agréables à vivre pour les riverains, plus conviviaux pour les visiteurs, mieux adaptés aux usagers les plus vulnérables et plus sûrs pour les piétons et les cyclistes.

Feux, carrefours, circulation difficile, bouchons, accélération et freinage... Un véhicule atteint rarement les 50 km/h en ville (la vitesse de circulation moyenne est de ... 18 km/h). Ces quelques pointes de vitesse augmentent la consommation, le bruit de fond et la pollution de l'air pour finalement très peu d'effets sur la vitesse moyenne et les temps de parcours. **Fluidifier le trafic, c'est donc aussi réduire les émissions de CO2 de l'ensemble du parc automobile du territoire métropolitain !**

Vers une meilleure information des Grenoblois en cas de pollution

Agir pour réduire la pollution, c'est agir sur les modes de déplacement. C'est aussi **agir sur le niveau d'information des Grenoblois, pour leur permettre d'adopter le bon comportement à chaque niveau de pollution** : cartes, outils numériques, publicité des indicateurs Air Rhone-Alpes aux arrêts de tram, etc. La ville de Grenoble engage cette démarche dans un cadre partenarial, qui associe les autres collectivités, mais également la société civile (directeurs d'école, de crèche, et d'EHPAD).



Une ville qui donne l'exemple

**Des bâtiments publics
exemplaires sur le plan
énergétique**



**Un plan Lumière pour
l'éclairage public :
objectif -50% de
consommation énergétique**



**Grenoble mise sur l'énergie
verte pour réduire son
impact sur le climat**



**Activer le levier de la
commande publique :
le bio et local dans les
cantines pour mieux manger
et moins polluer**



Des bâtiments publics exemplaires sur le plan énergétique

La construction de nouveaux bâtiments publics est aujourd'hui guidée par 3 objectifs: réduire les dépenses énergétiques sur le budget communal, limiter les émissions de gaz à effet de serre, restreindre les émissions de polluants de l'air sur notre territoire.

La rentrée des classes 2015 a été l'occasion pour la Ville de Grenoble d'annoncer le lancement d'un Plan Ecoles vaste et ambitieux. 66 M€ seront investis dans les 5 prochaines années pour accueillir les générations de demain dans des établissements nouveaux ou rénovés.

Parce que l'école est le lieu où l'essentiel se transmet et se partage, les bâtiments seront exemplaires : biomatériaux, écoconstruction, sobriété énergétique... C'est en ce sens que Grenoble a déjà réorienté le projet de nouvelle école du quartier Jean Macé et que seront réalisées les suivantes. Lors de l'été 2015, 3,3 M€ ont déjà été engagés pour des travaux d'entretien du patrimoine scolaire (des réfections d'étanchéité, de chauffage, installation de pompe à chaleur...).

L'exemplarité passe aussi par la santé, notamment à l'intérieur de la classe. C'est pourquoi la Ville de Grenoble agit pour la protection de la Qualité de l'Air Intérieur.



Un plan Lumière pour l'éclairage public : objectif -50% de consommation énergétique



L'éclairage public représente à Grenoble, plus de 18 000 points lumineux et une consommation de 11 400 000 kWh par an (soit l'équivalent de 4 000 foyers grenoblois environ) et une facture annuelle de près de 1,5 millions d'euros. Cette consommation élevée se traduit à la fois par du sur-éclairage de certains secteurs et du sous-éclairage d'autres.

Or, l'éclairage public, c'est aussi 1 360 tonnes de CO2 émises par an ! En adoptant un plan Lumière ambitieux en mai 2015, Grenoble répond ainsi aux enjeux de la transition énergétique avec pour objectifs la rénovation de 84% de son parc de points lumineux, la réduction de 50% de sa facture énergétique, la suppression des 3 000 lampes à mercure encore utilisées bien qu'illégales.

Grenoble mise sur l'énergie verte pour réduire son impact sur le climat

A compter du 1^{er} janvier 2016, Grenoble profitera de l'ouverture des marchés de l'énergie pour les collectivités afin de changer son approvisionnement en électricité. La Ville et le CCAS se fourniront désormais auprès de GEG en énergie 100% verte et renouvelable mêlant hydroélectrique, photovoltaïque et éolien !

Les 165 sites de la ville de Grenoble et du CCAS consomment 17,2 millions de kWh/an. La fourniture en énergies renouvelables permettra d'économiser près de 1 400 tonnes d'émission de CO2 chaque année !



Activer le levier de la commande publique : le bio et local dans les cantines pour mieux manger et moins polluer



De 24% en avril 2014 à 50% en janvier 2015. La part du bio et/ou local dans les assiettes des petits grenoblois est en nette augmentation depuis un an. Objectif à atteindre : 100% en 2020.

Plus qu'une mesure de santé publique, l'augmentation de la part du bio et local dans cantines revêt également un caractère social et environnemental. Social, car elle permet d'offrir à tous des produits sains parfois peu accessibles aux familles à bas revenus. Environnemental, car **en favorisant des denrées locales cultivées sans pesticides, elle réduit considérablement le bilan carbone des repas fournis par la cuisine centrale.**

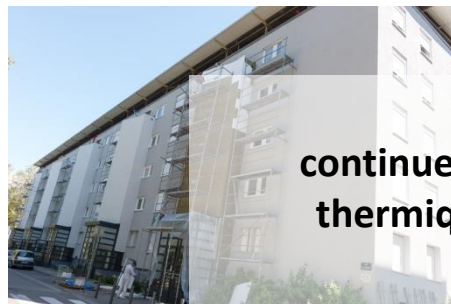
Pour aller encore plus loin, Grenoble s'apprête à mener un travail de fond sur la commande publique. Objectif : avoir un recours croissant au local sur les marchés de la ville pour limiter leur empreinte carbone.

Agir avec nos partenaires

**Un nouveau protocole
partenarial de gestion des
pics de pollution : ne plus
attendre les pics pour agir**



**Mur/Mur 2 :
continuer la rénovation
thermique de l'habitat**



**Chauffage au bois :
aider à la reconversion des
équipements polluants**



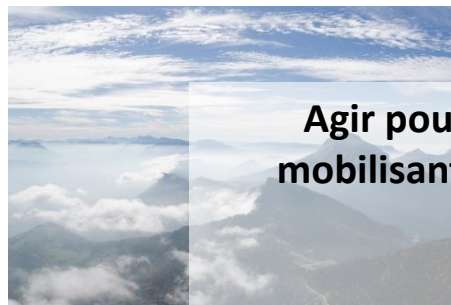
**Logistique :
réduire l'impact du transport de
marchandises sur la santé et la
qualité de vie des Grenoblois**



**Encourager le report modal :
enjeux majeur du SMTc**



**Agir pour demain en se
mobilisant avec le milieu
montagnard**



Un nouveau protocole partenarial de gestion des pics de pollution : ne plus attendre les pics pour agir

Le bassin grenoblois a été choisie (avec Strasbourg) par le Ministère de l'Ecologie comme pour démarrer le dispositif « certificats qualité de l'air ». Ce dernier sera mis en place sur le territoire de la Métropole communément avec ceux du Pays du Grésivaudan et du Pays Voironnais.

Objectif : ne plus attendre le seuil d'alerte pour agir, mais prévenir les pics de pollution. Les restrictions permises par les certificats qualités de l'air pourront être mise en place en amont des pics de pollution et de manière plus efficace que la circulation alternée. Pour accompagner le report des automobilistes vers les transports en commun, la marche à pied ou le vélo, le travail mené actuellement associe également le SMTC et les TER pour instaurer une tarification incitative allant jusqu'à la gratuité et d'une communication volontariste.

Si ce dispositif doit permettre de réduire l'impact des pics de pollution sur la santé et l'environnement, une politique globale forte en faveur des transports doux et de la fluidification du trafic reste indispensable pour éviter d'atteindre les seuils d'alerte et réduire les pollutions tout au long de l'année.



Chauffage au bois : aider à la reconversion des équipements polluants



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE ?

Mal utilisée, ma cheminée peut polluer !



Plus de 43% des particules fines dans l'agglomération grenobloise proviennent du chauffage au bois. Ce taux peut même monter à 75% l'hiver ! C'est pourquoi Grenoble Alpes Métropole prend le problème à bras le corps. Avec le programme « De quel bois je me chauffe ? », un fond de reconversion va être mis en place.

Ce fonds « air bois » portera une aide financière aux possesseurs d'appareils de chauffage non performants dans leur résidence principale (ou aux propriétaires bailleurs si le logement est la résidence principale du locataire) et sous condition de destruction de leur ancien appareil. L'appareil de remplacement devra atteindre a minima les performances garanties par le label Flamme Verte 6 ou équivalent.

Le montant de l'aide sera porté à 800 € pour tous les possesseurs d'un appareil non performant, et de 1 200 € pour les ménages considérés comme « modestes » et « très modestes » selon le barème de l'Agence nationale de l'habitat.

Mur/Mur 2 : continuer la rénovation thermique de l'habitat

La rénovation thermique des logements est un des enjeux majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique. Les bâtiments résidentiels sont effet responsables à 30 % de la consommation énergétique finale et de 16 % des émissions des gaz à effet de serre.

Entre 2000 et 2015, près de 5000 logements de l'agglomération grenobloise ont profité du dispositif Mur/Mur. **Ce programme a permis aux copropriétés les plus vulnérables sur le plan énergétique de bénéficier d'une aide financière pour leur isolation par l'extérieur.** Cette aide pouvait atteindre 90% du coût des travaux pour les ménages les plus modestes. Elle était jusqu'alors réservée aux copropriétés construites entre 1945 et 1975.

Suite au succès de l'opération, Grenoble Alpes Métropole a voté l'élargissement du dispositif. Mur/Mur 2, qui sera lancé en 2016, permettra à de nouveaux types de logements de bénéficier d'un accompagnement et de services adaptés : les copropriétés construites avant 1945 et après 1975 ainsi que les maisons individuelles.

Pour accélérer encore la rénovation thermique de l'habitat, la ville de Grenoble s'est engagée à verser un complément financier au dispositif.



Logistique : réduire l'impact du transport de marchandises sur la qualité de vie et la santé des Grenoblois

Le transport de marchandises est pourvoyeur d'emplois non délocalisables et créateur de richesses mais il contribue également, et de manière importante, aux émissions polluantes, à la congestion et au bruit en milieu urbain. **Il représente à lui seul 30% des émissions de gaz à effet de serre sur la région urbaine grenobloise.**

Afin de réduire son impact, **Grenoble Alpes Métropole va favoriser la création de deux centres de distribution urbaine dans le cœur de l'agglomération** qui devraient voir le jour dès l'année 2016. Ils seront notamment accompagnés par la mise en place de zones à trafic réglementé favorisant l'usage de véhicules de livraison moins polluants ou encore par l'intégration de la logistique dans les documents d'urbanisme et de planification (tel que le Plan local d'urbanisme intercommunal).

Un Centre de distribution urbaine sur la filière « frais » (à partir du Marché d'intérêt national) sera également expérimenté dès novembre 2015. Il aura pour objet d'organiser la livraison mutualisée des produits frais (fruits, légumes, fromages... en grande partie issus des producteurs locaux) et alimentaires secs auprès des professionnels du centre-ville (restaurateurs...).



Encourager le report modal pour moins polluer : enjeux majeur du SMTC

Les transports représentant le quart de nos émissions de gaz à effet de serre au niveau national. C'est pourquoi la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) travaillent de concert pour **proposer des alternatives au « tout voiture »**, améliorer le réseau des transports en commun et rendre accessibles, sûrs et agréables les cheminements cyclistes et piétons.

Depuis 2014, la multiplication par 6 du « budget vélo » de la Métropole (de 400 000 € en 2014 à 2,5 M€ en 2015) a permis d'investir dans des aménagements structurants : installation d'arceaux, travail sur la discontinuité des voies cyclables et mise en place prochaine d'autoroutes à vélo permettant aux cyclistes de traverser la ville sur deux axes Nord-Sud et Est-Ouest totalement sécurisés. Objectif : tripler la pratique du vélo d'ici 2020 !

Côté bus et tramway, la nouvelle grille tarifaire mise en place au 1^{er} septembre 2015 vise à **renforcer l'efficacité de la tarification solidaire**. Avec une baisse de l'abonnement mensuel jeunes (18-24 ans) de 27,10 € à 20 € mensuels, le réseau de transports en commun a répondu aux besoins d'une population confrontée à une précarité plus forte et une instabilité du niveau des revenus et de la situation personnel. L'objectif reste le même que celui annoncé lors de la campagne municipale : atteindre la gratuité pour les jeunes.

Enfin, le SMTC se doit d'être **exemplaire en matière environnementale**. Ainsi, son programme d'acquisition 2015-2016 prévoyait initialement l'achat de 146 bus dont 38 bus standards Diesel. Pour accélérer la mise en service d'un matériel roulant moins polluant, le SMTC a décidé de revoir le cahier des charges de la commande pour privilégier des véhicules hybrides.



Agir pour demain en se mobilisant avec le milieu montagnard

Le 11 novembre 2015, la ville de Grenoble s'est associée avec le milieu montagnard pour la publication d'un « Livre vert de la montagne » destiné à sensibiliser les habitants de nos régions aux enjeux de la COP21. A l'heure du dérèglement climatique, alors que nos modèles de développement ne sont plus soutenables, c'est tous ensemble, collectivement, que nous devons inventer de nouvelles manières de vivre et de travailler en montagne.

Ce guide liste notamment 21 actions à entreprendre (les « 21 actions montagne et climat ») s'adressant autant aux usagers de la montagne qu'aux associations sportives ou encore aux décideurs de la COP21.



Contact presse

Loubna BOUHRIZI

loubna.bouhrizi@grenoble.fr

04 76 76 39 24